

Elsine rectifie: le décret sur l'élection présidentielle anticipée reste en vigueur

d'après AFP
MOSCOU

Le président russe Boris Eltsine a nuancé ses déclarations sur la possible annulation de l'élection présidentielle anticipée en rappelant, dans un long entretien publié hier par *Izvestia* que le décret ordonnant ce scrutin «reste en vigueur».

«Tant que je n'annule pas ce décret, il reste en vigueur», a dit le président russe en réaffirmant qu'il voulait «avoir l'opinion» de la future Assemblée fédérale (Parlement) sur le scrutin décidé par un décret du 23 septembre.

Lors d'une table ronde avec la presse le 6 novembre, Eltsine s'était prononcé pour l'annulation de l'élection, en se disant prêt à mener son mandat «à son terme, en 1996».

Entre-temps, un homme est mort et un autre a été brûlé hier dans un incendie, «probablement dû à la négligence», qui s'est déclaré dans les locaux de la Cour constitutionnelle à Moscou, a indiqué le chef du service des pompiers, le général Vladimir Dedekov.

Quatre hommes venus réparer l'horloge ont été surpris par les flammes et ont brisé des vitres pour gagner le toit. L'un

d'eux s'est entaillé le poignet et est mort d'hémorragie, et un autre était brûlé au second degré, a-t-on précisé de même source.

D'autre part, du ministre réformateur Andreï Kozyrev à l'ancien putschiste communiste Anatoli Loukianov ou au président ingouche (Caucase russe) Rouslan Aouchev, les ténors politiques, dont plusieurs ont déjà le pouvoir en province, sont candidats à la future Assemblée fédérale russe.

Les candidats «individuels» — les listes des partis, elles, sont déjà enregistrées — ont fini dimanche à minuit de déposer leurs candidatures. La commission électorale avait reçu hier matin 1505 candidatures à 225 sièges de la Douma (Chambre basse), et 489 candidatures aux 178 sièges du Conseil de la Fédération (Chambre haute). Elle devait avant le 20 novembre établir des listes définitives de candidats.

Au total, 450 députés doivent être élus à la Douma, dont 225 à la proportionnelle. Les 225 autres sièges seront pourvus au scrutin majoritaire uninominal à un tour, tout comme les 178 sièges du Conseil de la Fédération, deux pour chacune des 89 entités territoriales du pays.

L'enregistrement de la candidature à la Douma d'État d'Anatoli Loukianov,

ancien président du Soviet suprême d'URSS accusé de participation au «putsch» d'août 1991 à Moscou, n'est pas une surprise.

L'ancien dirigeant soviétique participe activement à la vie politique depuis sa mise en liberté provisoire en janvier, et il était présent à tous les défilés communistes de l'hiver dernier à Moscou. Il avait déclaré récemment que n'étant ni en détention ni condamné, il était «libre de se présenter» aux élections législatives du 12 décembre.

Enfin, l'instauration d'un régime spécial de séjour à Moscou pour les ressortissants de l'ex-URSS, assorti d'une taxe quotidienne de plusieurs centaines de roubles, était accueillie hier avec colère et incrédulité.

«Le système stalinien se poursuit», lance Nadari Iardalachvili, un Géorgien installé depuis quelques jours à l'hôtel central Moskva. «C'est du vol, organisé par la mafia d'État, et la marque de la dictature. La milice a le droit d'arrêter n'importe qui dans la rue, de vérifier son passeport, de l'emprisonner pendant 48 heures, puis de l'expulser», s'emporte le Géorgien, qui dit vouloir aider ses concitoyens arrivés dans la capitale russe après avoir fui les récents combats en Abkhazie.



De jeunes colons juifs ont mis le feu à des affiches du premier ministre Yitzhak Rabin, coiffé d'un keffieh, lors d'une manifestation hier. PHOTO Reuters

Les Palestiniens sont prêts à se défendre face aux colons, affirme Faisal Hussein

d'après AFP
JÉRUSALEM

Les Palestiniens assureront leur propre protection face aux colons juifs dans les territoires occupés si l'armée israélienne ne le fait pas, a affirmé hier Faisal Hussein, chef des délégations palestiniennes aux négociations de paix avec Israël.

«Nous demandons au gouvernement israélien ainsi qu'à l'armée de nous protéger face aux exactions des colons, faute de quoi les Palestiniens devront se défendre eux-mêmes», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à la Maison d'Orient à Jérusalem-est, siège des délégations palestiniennes.

Huit Palestiniens ont été blessés hier à Hébron, dans le sud de la Cisjordanie occupée, par des jets de pierre de colons, après l'attaque à coups de hache contre un des leurs, qui a tué son agresseur palestinien.

Quatre autres Palestiniens étaient blessés hier par les tirs de soldats israéliens dans la bande de Gaza. Ces incidents se sont produits alors que les habitants des territoires célébraient le 5e anniversaire de la proclamation de «l'État de Palestine» par l'OLP le 15 novembre 1988 à Alger.

Le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine, Georges Habache) a revendiqué à Beyrouth la responsabilité de l'attaque d'hier contre le colon israélien à Hébron.

Un responsable du Fatah de Yasser Arafat, Mouin Chabayta, était entre-temps tué par balles dans un attentat à Saïda, chef-lieu du Liban-sud, a-t-on appris de sources concordantes. C'est le second attentat en une semaine contre des dirigeants du Fatah au Liban depuis la

signature de l'accord israélo-palestinien en septembre.

La police israélienne va ouvrir une enquête sur les activités d'un groupe de colons extrémistes en vue de sa mise hors-la-loi, apprenait-on entre-temps de source judiciaire.

Le conseiller juridique du gouvernement, Michael ben Yair, a ordonné à la police d'enquêter sur le «Comité pour la sécurité des routes», qui a revendiqué des «actions de représailles» contre des Palestiniens, dont des tirs qui ont fait plusieurs blessés la semaine dernière.

Le comité est affilié au mouvement Kach d'inspiration raciste, qui appelle à l'expulsion en masse des Palestiniens et qui s'est vu refuser le droit de présenter des candidats aux législatives.

Le comité restreint israélo-palestinien chargé de négocier les modalités du retrait israélien de la bande de Gaza et de Jéricho, en Cisjordanie reprenait ses travaux hier au Caire dans un lieu tenu secret. Les travaux de ce comité, composé de quatre membres de chaque côté, portent notamment sur le problème de la sécurité des colonies juives dans la bande de Gaza.

Le président de l'OLP, Yasser Arafat, «est tombé dans un énorme piège» en signant avec Israël la déclaration de principe sur une autonomie à Gaza et Jéricho, affirmait enfin à Damas le vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, à des journalistes.

«Il y a quatre millions de réfugiés palestiniens qui vivent en dehors des secteurs concernés par l'accord, a dit Khaddam. «Les ignorer est un problème et nous pouvons dire que cet accord est en soi un problème qui va créer d'autres problèmes», a affirmé le responsable syrien.

Des Casques bleus canadiens acheminent une aide d'urgence aux malades bloqués en Bosnie

d'après AFP
SARAJEVO

Un convoi des Casques bleus canadiens transportant une tonne d'aide alimentaire d'urgence pour quelque 600 handicapés et malades mentaux bloqués dans des hôpitaux de Fojnica et de la ville voisine de Bakovici, au centre de la Bosnie, en pleine zone de combats entre Croates et musulmans, est arrivé hier à Fojnica, a annoncé un officier de la FORPRONU.

Fojnica était contrôlée hier par l'armée bosniaque à majorité musulmane, en dépit de l'offensive des forces croates du HVO, selon le porte-parole. Mais Bakovici a été prise par les Croates.

Selon le capitaine George Petrolekas, du 2e bataillon canadien de la FORPRONU basé à Visoko, 10 camions ont réussi à passer sans encombre. Le capitaine dit avoir «négocié un contrat» pour la fourniture, pendant huit jours, de pain destiné aux deux hôpitaux ainsi qu'une livraison de charbon. «Nous en acheminerons dix tonnes dans la région au cours des prochains jours», a-t-il dit.

Le convoi avait été retenu par des troupes musulmanes qui lui reprochaient de transporter un nombre de passagers supérieur à celui qui avait été convenu, et une mitrailleuse excédentaire. Les camions avaient été autorisés à poursuivre leur route après que les Casques bleus eurent démantelé la mitrailleuse et l'eurent renvoyée avec deux véhicules blindés.

Des soldats canadiens et danois de la FORPRONU s'occupent des malades dans les deux établissements. Selon le capitaine Raymond Bélanger, les malades survivent dans des conditions «infernales», privés de chauffage, d'eau courante et d'électricité.

La FORPRONU avait dû prendre en



Emmitouffés, ces étudiants de l'Université de Belgrade se serrent les uns contre les autres pour lutter contre le froid dans un hôtel sans chauffage. PHOTO Reuters

charge le fonctionnement des deux hôpitaux abandonnés par le personnel religieux musulman qui a fui, craignant les attaques des forces croates.

Les Casques bleus donnent des soins à 225 enfants handicapés mentaux à l'hôpital de Fojnica, ainsi qu'à 376 adultes handicapés mentaux et physiques à Bakovici. Selon le capitaine Bélanger, les Casques bleus doivent abandonner le soir les adultes hospitalisés à Bakovici pour retourner à Fojnica.

Les soldats demeurent à Bakovici de 8h00 à 17h00, et les patients, livrés à eux-mêmes dès le soir, se battent parfois pendant la nuit. Quant aux enfants hospitalisés à Fojnica, ils sont incapables de

marcher ou même de tenir debout, après avoir passé des mois au lit.

Le capitaine Petrolekas a dit que des médecins scandinaves et canadiens ainsi que des membres d'une unité médicale américaine basée à Zagreb devaient se joindre à eux.

Il a indiqué que le commandant du régiment canadien menait hier des négociations avec les dirigeants politiques croates locaux et qu'il devait rencontrer des commandants du HVO ainsi que leurs homologues des forces gouvernementales bosniaques. Il a ajouté que la FORPRONU étudiait quatre plans d'évacuation mais qu'aucune décision ne serait prise en l'état actuel de la situation.

Afrique du Sud: séance «plénière» des chefs de 21 partis politiques sur le projet de constitution

d'après AFP
JOHANNESBURG

Le feu vert définitif aux premières élections multiraciales en Afrique du Sud, prévues le 27 avril 1994, sera donné demain quand le président Frederik de Klerk et le président de l'ANC (Congrès national africain) Nelson Mandela approuveront les grandes lignes du projet de Constitution du pays.

Les délégués des 21 formations politiques engagées dans les pourparlers multilatéraux ont en effet décidé hier de maintenir en tant que prévu cette séance «plénière» des négociateurs, qui doit entériner deux ans de négociations, en dépit des multiples points de la Constitution encore en suspens.

Les chefs de ces partis adopteront le «contenu politique» de la Constitution. Les délégués continueront pour leur part jeudi et vendredi à coucher sur le papier les «détails techniques» de ce texte, appelé à être la loi fondamentale durant la période de transition, celle qui va démarrer avec les élections d'avril.

De son côté, l'«Alliance de la liberté» (regroupant extrême-droite blanche et conservateurs noirs), qui ne participe pas aux pourparlers, a indiqué hier qu'elle ferait connaître dans les prochains jours son point de vue définitif sur le processus conduisant aux élections.

«Nous reconnaissons que le processus est à la croisée des chemins», a dit son président Rowan Cronje dans un communiqué.

À l'issue de 48 heures de discussions internes, l'Alliance a précisé qu'elle présenterait aujourd'hui au gouvernement



Nelson Mandela était en visite au Natal, hier. PHOTO Reuters

des propositions «non négociables». La réponse du gouvernement et de l'ANC déterminera «si l'Alliance demeure dans le processus ou si elle doit envisager des stratégies alternatives», a-t-il dit.

Côté gouvernemental, on dit ne pas croire à un retour parmi les négociateurs de l'Inkatha, du Bophuthatswana, du Ciskei, ainsi que de l'extrême-droite blanche. Le problème est de s'assurer de la participation de l'Alliance au scrutin d'avril, dit-on en privé, en relevant les risques de «guerre civile» au cas où ses membres décideraient de boycotter ou de perturber le scrutin.

L'Inkatha, à dominante zouloue, a démenti hier qu'il formait une armée en vue d'une guerre civile en Afrique du Sud, assurant que les hommes entraînés dans une base du Natal n'étaient là que pour protéger les communautés zouloues.

La bénédiction des chefs de partis aux grandes lignes de la Constitution entrainera la mise en place du TEC (Conseil exécutif de transition). Cet organisme multipartite doit donner à la majorité noire, privée du droit de vote, un droit de regard sur la conduite des affaires par le régime blanc jusqu'à l'entrée en fonction du gouvernement d'unité nationale.

Le projet de Constitution sera ensuite soumis à la ratification du Parlement, lors d'une séance extraordinaire s'ouvrant le 22 novembre. Ce sera la dernière du Parlement de l'apartheid dans lequel les Noirs ne sont pas représentés.

Hier, les négociateurs ont entériné le projet de création de neuf «provinces» dotées de larges pouvoirs. L'impossibilité de s'entendre sur les frontières dans des zones contestées sera tranchée par des référendums locaux après les élections d'avril.

Sur le terrain, au moins 23 personnes étaient tuées ce week-end dans les ghettos de l'East Rand (banlieue est de Johannesburg) et près de Durban (Natal), les deux zones les plus touchées par la violence, selon un bilan établi lundi par la police.

Enfin, Nelson Mandela a visité hier le lieu de son arrestation en 1962 sur l'ancienne route Durban-Johannesburg, près d'Howick, au Natal, où il mène depuis samedi une campagne en vue des élections multiraciales du 27 avril 1994.

Les responsables de l'ONU inquiets pour l'avenir des opérations de maintien de la paix

d'après AFP
NEW YORK

Les réticences des États-Unis à s'engager dans les actions multilatérales de l'ONU et les difficultés rencontrées par les Casques bleus en Somalie, en Bosnie et en Haïti inquiètent les responsables des Nations unies, obligés de repenser les opérations de maintien de la paix dans le monde.

Alors que les derniers Casques bleus quittent le Cambodge après avoir achevé avec succès l'une des plus importantes opérations déployées par l'ONU, l'incertitude semble prévaloir quant à l'avenir des autres grandes missions de paix.

Le retrait des 7500 soldats américains déployés en Somalie, prévu le 31 mars prochain, et l'impossibilité de déployer des militaires de l'ONU à Port-au-Prince le mois dernier, ont suscité un vent d'inquiétude au sein de l'Organisation, dont le monde entier célébrait il y a deux ans le renouveau après les décennies statiques de la guerre froide.

L'administration du président Bill Clinton, qui s'était prononcée en faveur d'actions multilatérales par le biais de l'ONU, refuse maintenant de placer les troupes américaines sous commandement des Nations unies en Bosnie, et a réussi à établir ses propres règles pour leur engagement en Somalie.

Après l'enthousiasme initial que le discours en faveur d'une action concertée avait suscité au «Palais de verre», les fonctionnaires de l'Organisation ne cachent plus leur amertume depuis que M. Clinton semble revenir sur ses promesses.

L'ONU «doit apprendre à dire non», a déclaré le président américain en septembre dernier devant l'Assemblée générale de l'Organisation.

De son côté, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, affirme que les Nations unies et Washington ont besoin l'un de l'autre, surtout si les États-Unis ne veulent ou ne peuvent pas jouer le rôle de «gendarmes du monde».

Le facteur américain n'est pas la seule inquiétude de M. Boutros-Ghali et de ses conseillers. Outre les problèmes d'organisation que pose son développement, le maintien de la paix coûte cher — près de 4 milliards de dollars pour les seize mis-

sions en cours — et les tiroirs de l'ONU sont vides.

Les commandants des principales missions des Nations unies et les responsables du département des opérations de maintien de la paix ont tenu la semaine dernière une réunion à huis clos au siège de l'ONU pour tirer les conséquences de cette nouvelle donne, comparer leurs expériences sur le terrain et tenter de définir des priorités sur la marche à suivre.

«Nous connaissons actuellement une situation où les opérations de maintien de la paix se sont multipliées et leur taille a augmenté énormément. Elles sont devenues très complexes parce qu'elles sont désormais multidimensionnelles», a expliqué un responsable de ce département.

Plusieurs de ces missions concernent des conflits internes et dépassent le cadre des opérations de maintien de la paix traditionnelles, qui consistent à superviser un cessez-le-feu avec l'accord des deux belligérants.

Actuellement, le mandat des Casques bleus comporte souvent un volet politique et humanitaire, comme au Mozambique ou en Somalie.

L'expérience somalienne, où des divergences de fond sont apparues entre les contingents américain et italien de l'ONUSOM, a mis en évidence la nécessité d'un système unifié de commandement et de contrôle des opérations. «Cette intégrité doit être respectée et il ne doit pas y avoir d'interférences», a souligné le responsable de l'ONU.

Lorsqu'il s'agit d'imposer la paix, explique le haut fonctionnaire, «le commandant de la force n'a pas la certitude de pouvoir utiliser comme il l'entend les ressources humaines et matérielles mises à sa disposition, parce que telle ou telle unité devra vérifier avec la capitale» avant d'accepter une mission particulière.

En Somalie, «chaque capitale a suivi de très près l'action de son contingent sur le terrain et le commandant de la force a eu beaucoup de difficultés à exécuter son mandat», a-t-il souligné.

Autre priorité identifiée par les responsables de l'ONU: la nécessité d'un objectif politique et militaire «défini et précis», clairement communiqué au commandement de chaque opération.

IMMOBILIER

133 A LOUER ILE DE MONTRÉAL
PREFONTAINE 1500, 4/2, peints, entrées lav. sec., 4099, 327-7474.

133 A LOUER ILE DE MONTRÉAL
ST-HENRI, 2e, 4/2, 954 Ste-Marie, 3 min. métro, chauffage, réf., entrées, 3000 \$/mois.

133 A LOUER ILE DE MONTRÉAL
VILLE ST-LAURENT, 3/2, avec garage, 254-4242, 781-9445.

141 LAVAL, RIVE NORD
L.R., hors duplex, beau 5/2, très moderne, stationnement, 401-8011.

143 A LOUER RIVE SUD
LONGUEUIL, 4/2, chauffage, 3 MOIS GRATUITS, 474-7409, 672-0876.

147 ÉTATS-UNIS HORS FRONTIÈRES
HALLANDALE, Park Lake, Bord ou. Nov. au 15 Janv. 733-0876.

151 CHAMBRES, PENSIONS
A LONGUEUIL, meubles, ave. piscine, réfrigérateur, TV, vidéo, 255-6101.

153 CHALETS A LOUER
RAYMOND, studio en montagne, Chateaux 1500 \$ pour 5 mois, 941, 400-1100.

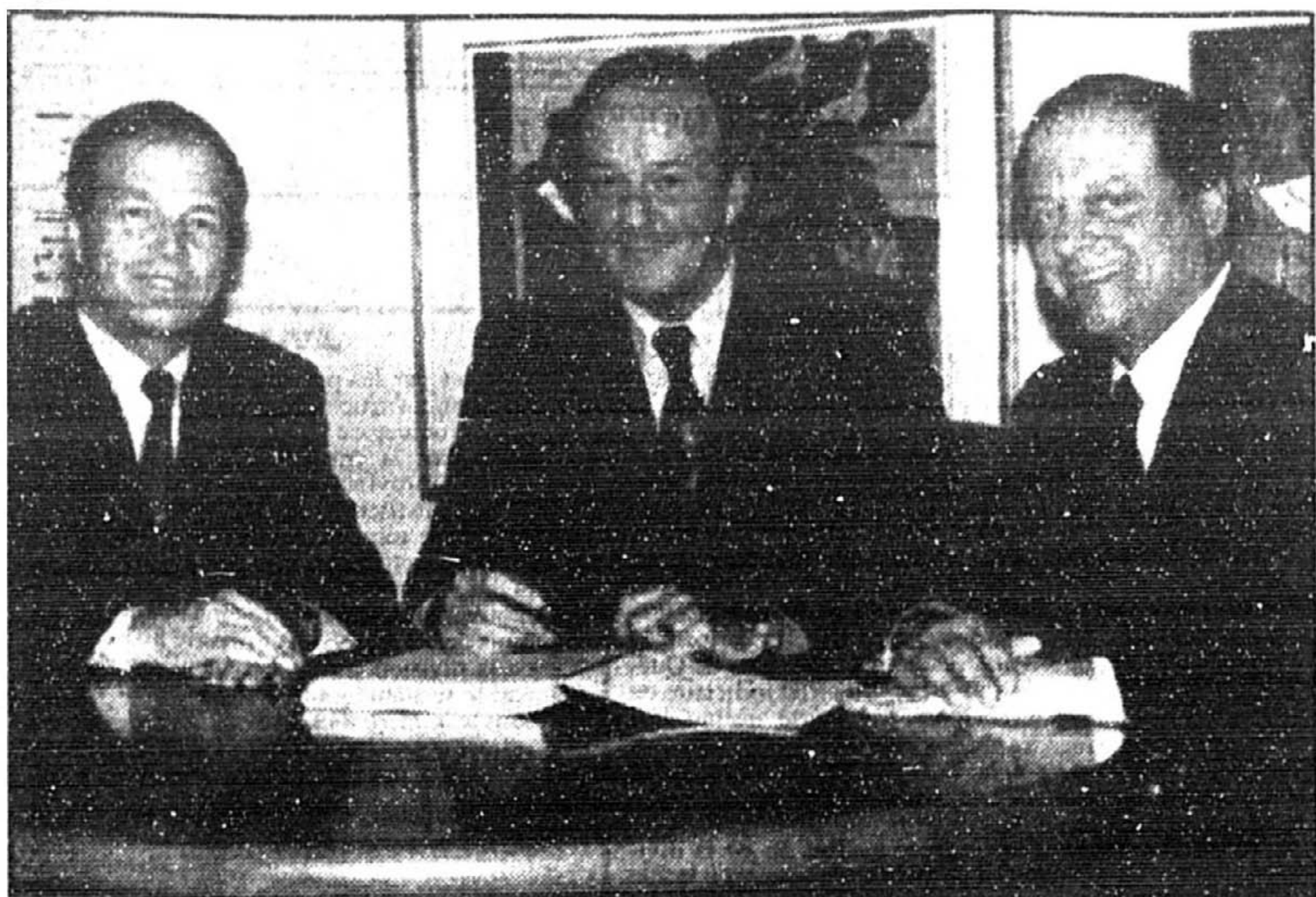
157 APPARTEMENTS MEUBLES
C.D.M., 3165 Linton, grand 4/2, chauffage, meuble, 600 \$, 773-9950.

170 COMMERCES
CLUB de nuit, au centre ville, rue St-Jacques, établi depuis 10 ans. Bonnes conditions, 499-0816.

137 A LOUER BANLIEUE OUEST
AU 11900 boul. Pierrefonds, 3/2, 4 1/2, tout inclus, 685-3770, 661-6113.

142 CANTONS DE L'EST
LA VIE EN MONTAGNE, Résidence neuve, moderne, 2000 car, 3 chambres, 650 \$, 696-5418.

143 BOUCHERVILLE
1 1/2, 2 1/2, 3/2, 4/2, 5/2, 6/2, 7/2, 8/2, 9/2, 10/2, 11/2, 12/2, 13/2, 14/2, 15/2, 16/2, 17/2, 18/2, 19/2, 20/2, 21/2, 22/2, 23/2, 24/2, 25/2, 26/2, 27/2, 28/2, 29/2, 30/2, 31/2, 32/2, 33/2, 34/2, 35/2, 36/2, 37/2, 38/2, 39/2, 40/2, 41/2, 42/2, 43/2, 44/2, 45/2, 46/2, 47/2, 48/2, 49/2, 50/2, 51/2, 52/2, 53/2, 54/2, 55/2, 56/2, 57/2, 58/2, 59/2, 60/2, 61/2, 62/2, 63/2, 64/2, 65/2, 66/2, 67/2, 68/2, 69/2, 70/2, 71/2, 72/2, 73/2, 74/2, 75/2, 76/2, 77/2, 78/2, 79/2, 80/2, 81/2, 82/2, 83/2, 84/2, 85/2, 86/2, 87/2, 88/2, 89/2, 90/2, 91/2, 92/2, 93/2, 94/2, 95/2, 96/2, 97/2, 98/2, 99/2, 100/2, 101/2, 102/2, 103/2, 104/2, 105/2, 106/2, 107/2, 108/2, 109/2, 110/2, 111/2, 112/2, 113/2, 114/2, 115/2, 116/2, 117/2, 118/2, 119/2, 120/2, 121/2, 122/2, 123/2, 124/2, 125/2, 126/2, 127/2, 128/2, 129/2, 130/2, 131/2, 132/2, 133/2, 134/2, 135/2, 136/2, 137/2, 138/2, 139/2, 140/2, 141/2, 142/2, 143/2, 144/2, 145/2, 146/2, 147/2, 148/2, 149/2, 150/2, 151/2, 152/2, 153/2, 154/2, 155/2, 156/2, 157/2, 158/2, 159/2, 160/2, 161/2, 162/2, 163/2, 164/2, 165/2, 166/2, 167/2, 168/2, 169/2, 170/2, 171/2, 172/2, 173/2, 174/2, 175/2, 176/2, 177/2, 178/2, 179/2, 180/2, 181/2, 182/2, 183/2, 184/2, 185/2, 186/2, 187/2, 188/2, 189/2, 190/2, 191/2, 192/2, 193/2, 194/2, 195/2, 196/2, 197/2, 198/2, 199/2, 200/2, 201/2, 202/2, 203/2, 204/2, 205/2, 206/2, 207/2, 208/2, 209/2, 210/2, 211/2, 212/2, 213/2, 214/2, 215/2, 216/2, 217/2, 218/2, 219/2, 220/2, 221/2, 222/2, 223/2, 224/2, 225/2, 226/2, 227/2, 228/2, 229/2, 230/2, 231/2, 232/2, 233/2, 234/2, 235/2, 236/2, 237/2, 238/2, 239/2, 240/2, 241/2, 242/2, 243/2, 244/2, 245/2, 246/2, 247/2, 248/2, 249/2, 250/2, 251/2, 252/2, 253/2, 254/2, 255/2, 256/2, 257/2, 258/2, 259/2, 260/2, 261/2, 262/2, 263/2, 264/2, 265/2, 266/2, 267/2, 268/2, 269/2, 270/2, 271/2, 272/2, 273/2, 274/2, 275/2, 276/2, 277/2, 278/2, 279/2, 280/2, 281/2, 282/2, 283/2, 284/2, 285/2, 286/2, 287/2, 288/2, 289/2, 290/2, 291/2, 292/2, 293/2, 294/2, 295/2, 296/2, 297/2, 298/2, 299/2, 300/2, 301/2, 302/2, 303/2, 304/2, 305/2, 306/2, 307/2, 308/2, 309/2, 310/2, 311/2, 312/2, 313/2, 314/2, 315/2, 316/2, 317/2, 318/2, 319/2, 320/2, 321/2, 322/2, 323/2, 324/2, 325/2, 326/2, 327/2, 328/2, 329/2, 330/2, 331/2, 332/2, 333/2, 334/2, 335/2, 336/2, 337/2, 338/2, 339/2, 340/2, 341/2, 342/2, 343/2, 344/2, 345/2, 346/2, 347/2, 348/2, 349/2, 350/2, 351/2, 352/2, 353/2, 354/2, 355/2, 356/2, 357/2, 358/2, 359/2, 360/2, 361/2, 362/2, 363/2, 364/2, 365/2, 366/2, 367/2, 368/2, 369/2, 370/2, 371/2, 372/2, 373/2, 374/2, 375/2, 376/2, 377/2, 378/2, 379/2, 380/2, 381/2, 382/2, 383/2, 384/2, 385/2, 386/2, 387/2, 388/2, 389/2, 390/2, 391/2, 392/2, 393/2, 394/2, 395/2, 396/2, 397/2, 398/2, 399/2, 400/2, 401/2, 402/2, 403/2, 404/2, 405/2, 406/2, 407/2, 408/2, 409/2, 410/2, 411/2, 412/2, 413/2, 414/2, 415/2, 416/2, 417/2, 418/2, 419/2, 420/2, 421/2, 422/2, 423/2, 424/2, 425/2, 426/2, 427/2, 428/2, 429/2, 430/2, 431/2, 432/2, 433/2, 434/2, 435/2, 436/2, 437/2, 438/2, 439/2, 440/2, 441/2, 442/2, 443/2, 444/2, 445/2, 446/2, 447/2, 448/2, 449/2, 450/2, 451/2, 452/2, 453/2, 454/2, 455/2, 456/2, 457/2, 458/2, 459/2, 460/2, 461/2, 462/2, 463/2, 464/2, 465/2, 466/2, 467/2, 468/2, 469/2, 470/2, 471/2, 472/2, 473/2, 474/2, 475/2, 476/2, 477/2, 478/2, 479/2, 480/2, 481/2, 482/2, 483/2, 484/2, 485/2, 486/2, 487/2, 488/2, 489/2, 490/2, 491/2, 492/2, 493/2, 494/2, 495/2, 496/2, 497/2, 498/2, 499/2, 500/2, 501/2, 502/2, 503/2, 504/2, 505/2, 506/2, 507/2, 508/2, 509/2, 510/2, 511/2, 512/2, 513/2, 514/2, 515/2, 516/2, 517/2, 518/2, 519/2, 520/2, 521/2, 522/2, 523/2, 524/2, 525/2, 526/2, 527/2, 528/2, 529/2, 530/2, 531/2, 532/2, 533/2, 534/2, 535/2, 536/2, 537/2, 538/2, 539/2, 540/2, 541/2, 542/2, 543/2, 544/2, 545/2, 546/2, 547/2, 548/2, 549/2, 550/2, 551/2, 552/2, 553/2, 554/2, 555/2, 556/2, 557/2, 558/2, 559/2, 560/2, 561/2, 562/2, 563/2, 564/2, 565/2, 566/2, 567/2, 568/2, 569/2, 570/2, 571/2, 572/2, 573/2, 574/2, 575/2, 576/2, 577/2, 578/2, 579/2, 580/2, 581/2, 582/2, 583/2, 584/2, 585/2, 586/2, 587/2, 588/2, 589/2, 590/2, 591/2, 592/2, 593/2, 594/2, 595/2, 596/2, 597/2, 598/2, 599/2, 600/2, 601/2, 602/2, 603/2, 604/2, 605/2, 606/2, 607/2, 608/2, 609/2, 610/2, 611/2, 612/2, 613/2, 614/2, 615/2, 616/2, 617/2, 618/2, 619/2, 620/2, 621/2, 622/2, 623/2, 624/2, 625/2, 626/2, 627/2, 628/2, 629/2, 630/2, 631/2, 632/2, 633/2, 634/2, 635/2, 636/2, 637/2, 638/2, 639/2, 640/2, 641/2, 642/2, 643/2, 644/2, 645/2, 646/2, 647/2, 648/2, 649/2, 650/2, 651/2, 652/2, 653/2, 654/2, 655/2, 656/2, 657/2, 658/2, 659/2, 660/2, 661/2, 662/2, 663/2, 664/2, 665/2, 666/2, 667/2, 668/2, 669/2, 670/2, 671/2, 672/2, 673/2, 674/2, 675/2, 676/2, 677/2, 678/2, 679/2, 680/2, 681/2, 682/2, 683/2, 684/2, 685/2, 686/2, 687/2, 688/2, 689/2, 690/2, 691/2, 692/2, 693/2, 694/2, 695/2, 696/2, 697/2, 698/2, 699/2, 700/2, 701/2, 702/2, 703/2, 704/2, 705/2, 706/2, 707/2, 708/2, 709/2, 710/2, 711/2, 712/2, 713/2, 714/2, 715/2, 716/2, 717/2, 718/2, 719/2, 720/2, 721/2, 722/2, 723/2, 724/2, 725/2, 726/2, 727/2, 728/2, 729/2, 730/2, 731/2, 732/2, 733/2, 734/2, 735/2, 736/2, 737/2, 738/2, 739/2, 740/2, 741/2, 742/2, 743/2, 744/2, 745/2, 746/2, 747/2, 748/2, 749/2, 750/2, 751/2, 752/2, 753/2, 754/2, 755/2, 756/2, 757/2, 758/2, 759/2, 760/2, 761/2, 762/2, 763/2, 764/2, 765/2, 766/2, 767/2, 768/2, 769/2, 770/2, 771/2, 772/2, 773/2, 774/2, 775/2, 776/2, 777/2, 778/2, 779/2, 780/2, 781/2, 782/2, 783/2, 784/2, 785/2, 786/2, 787/2, 788/2, 789/2, 790/2, 791/2, 792/2, 793/2, 794/2, 795/2, 796/2, 797/2, 798/2, 799/2, 800/2, 801/2, 802/2, 803/2, 804/2, 805/2, 806/2, 807/2, 808/2, 809/2, 810/2, 811/2, 812/2, 813/2, 814/2, 815/2, 816/2, 817/2, 818/2, 819/2, 820/2, 821/2, 822/2, 823/2, 824/2, 825/2, 826/2, 827/2, 828/2, 829/2, 830/2, 831/2, 832/2, 833/2, 834/2, 835/2, 836/2, 837/2, 838/2, 839/2, 840/2, 841/2, 842/2, 843/2, 844/2, 845/2, 846/2, 847/2, 848/2, 849/2, 850/2, 851/2, 852/2, 853/2, 854/2, 855/2, 856/2, 857/2, 858/2, 859/2, 860/2, 861/2, 862/2, 863/2, 864/2, 865/2, 866/2, 867/2, 868/2, 869/2, 870/2, 871/2, 872/2, 873/2, 874/2, 875/2, 876/2, 877/2, 878/2, 879/2, 880/2, 881/2, 882/2, 883/2, 884/2, 885/2, 886/2, 887/2, 888/2, 889/2, 890/2, 891/2, 892/2, 893/2, 894/2, 895/2, 896/2, 897/2, 898/2, 899/2, 900/2, 901/2, 902/2, 903/2, 904/2, 905/2, 906/2, 907/2, 908/2, 909/2, 910/2, 911/2, 912/2, 913/2, 914/2, 915/2, 916/2, 917/2, 918/2, 919/2, 920/2, 921/2, 922/2, 923/2, 924/2, 925/2, 926/2, 927/2, 928/2, 929/2, 930/2, 931/2, 932/2, 933/2, 934/2, 935/2, 936/2, 937/2, 938/2, 939/2, 940/2, 941/2, 942/2, 943/2, 944/2, 945/2, 946/2, 947/2, 948/2, 949/2, 950/2, 951/2, 952/2, 953/2, 954/2, 955/2, 956/2, 957/2, 958/2, 959/2, 960/2, 961/2, 962/2, 963/2, 964/2, 965/2, 966/2, 967/2, 968/2, 969/2, 970/2, 971/2, 972/2, 973/2, 974/2, 975/2, 976/2, 977/2, 978/2, 979/2, 980/2, 981/2, 982/2, 983/2, 984/2, 985/2, 986/2, 987/2, 988/2, 989/2, 990/2, 991/2, 992/2, 993/2, 994/2, 995/2, 996/2, 997/2, 998/2, 999/2, 1000/2, 1001/2, 1002/2, 1003/2, 1004/2, 1005/2, 1006/2, 1007/2, 1008/2, 1009/2, 1010/2, 1011/2, 1012/2, 1013/2, 1014/2, 1015/2, 1016/2, 1017/2, 1018/2, 1019/2, 1020/2, 1021/2, 1022/2, 1023/2, 1024/2, 1025/2, 1026/2, 1027/2, 1028/2, 1029/2, 1030/2, 1031/2, 1032/2, 1033/2, 1034/2, 1035/2, 1036/2, 1037/2, 1038/2, 1039/2, 1040/2, 1041/2, 1042/2, 1043/2, 1044/2, 1045/2, 1046/2, 1047/2, 1048/2, 1049/2, 1050/2, 1051/2, 1052/2, 1053/2, 1054/2, 1055/2, 1056/2, 1057/2, 1058/2, 1059/2, 1060/2, 1061/2, 1062/2, 1063/2, 1064/2, 1065/2, 1066/2, 1067/2, 1068/2, 1069/2, 1070/2, 1071/2, 1072/2, 1073/2, 1074/2, 1075/2, 1076/2, 1077/2, 1078/2, 1079/2, 1080/2, 1081/2, 1082/2, 1083/2, 1084/2, 1085/2, 1086/2, 1087/2, 1088/2, 1089/2, 1090/2, 1091/2, 1092/2, 1093/2, 1094/2, 1095/2, 1096/2, 1097/2, 1098/2, 1099/2, 1100/2, 1101/2, 1102/2, 1103/2, 1104/2, 1105/2, 1106/2, 1107/2, 1108/2, 1109/2, 1110/2, 1111/2, 1112/2, 1113/2, 1114/2, 1115/2, 1116/2, 1117/2, 1118/2, 1119/2, 1120/2, 1121/2, 1122/2, 1123/2, 1124/2, 1125/2, 1126/2, 1127/2, 1128/2, 1129/2, 1130/2, 1131/2, 1132/2, 1133/2, 1134/2, 1135/2, 1136/2, 1137/2, 1138/2, 1139/2, 1140/2, 1141/2, 1142/2, 1143/2, 1144/2, 1145/2, 1146/2, 1147/2, 1148/2, 1149/2, 1150/2, 1151/2, 1152/2, 1153/2, 1154/2, 1155/2, 1156/2, 1157/2, 1158/2, 1159/2, 1160/2, 1161/2, 1162/2, 1163/2, 1164/2, 1165/2, 1166/2, 1167/2, 1168/2, 1169/2, 1170/2, 1171/2, 1172/2, 1173/2, 1174/2, 1175/2, 1176/2, 1177/2, 1178/2, 1179/2, 1180/2, 1181/2, 1182/2, 1183/2, 1184/2, 1185/2, 1186/2, 1187/2, 1188/2, 1189/2, 1190/2, 1191/2, 1192/2, 1193/2, 1194/2, 1195/2, 1196/2, 1197/2, 1198/2, 1199/2, 1200/2, 1201/2, 1202/2, 1203/2, 1204/2, 1205/2, 1206/2, 1207/2, 1208/2, 1209/2, 1210/2, 1211/2, 1212/2, 1213/2, 1214/2, 1215/2, 1216/2, 1217/2, 1218/2, 1219/2, 1220/2, 1221/2, 1222/2, 1223/2, 1224/2, 1225/2, 1226/2, 1227/2, 1228/2, 1229/2, 1230/2, 1231/2, 1232/2, 1233/2, 1234/2, 1235/2, 1236/2, 1237/2, 1238/2, 1239/2, 1240/2, 1241/2, 1242/2, 1243/2, 1244/2, 1245/2, 1246/2, 1247/2, 1248/2, 1249/2, 1250/2, 1251/2, 1252/2, 1253/2, 1254/2, 1255/2, 1256/2, 1257/2, 1258/2, 1259/2, 1260/2, 1261/2, 1262/2, 1263/2, 1264/2, 1265/2, 1266/2, 1267/2, 1268/2, 1269/2, 1270/2, 1271/2, 1272/2, 1273/2, 1274/2, 1275/2, 1276/2, 1277/2, 1278/2, 1279/2, 1280/2, 1281/2, 1282/2, 1283/2, 1284/2, 1285/2, 1286/2, 1287/2, 1288/2, 1289/2, 1290/2, 1291/2, 1292/2, 1293/2, 1294/2, 1295/2, 1296/2, 1297/2, 1298/2, 1299/2, 1300/2, 1301/2, 1302/2, 1303/2, 1304/2, 1305/2, 1306/2, 1307/2, 1308/2, 1309/2, 1310/2, 1311/2, 1312/2, 1313/2, 1314/2, 1315/2, 1316/2, 1317/2, 1318/2, 1319/2, 1320/2, 1321/2, 1322/2, 1323/2, 1324/2, 1325/2, 1326/2, 1327/2, 1328/2, 1329/2, 1330/2, 1331/2, 1332/2, 1333/2, 1334/2, 1335/2, 1336/2, 1337/2, 1338/2, 1339/2, 1340/2, 1341/2, 1342/2, 1343/2, 1344/2, 1345/2, 1346/2, 1347/2, 1348/2, 1349/2, 1350/2, 1351/2, 1352/2, 1353/2, 1354/2, 1355/2, 1356/2, 1357/2, 1358/2, 1359/2, 1360/2, 1361/2, 1362/2, 1363/2, 1364/2, 1365/2, 1366/2, 1367/2, 1368/2, 1369/2, 1370/2, 1371/2, 1372/2, 1373/2, 1374/2, 1375/2, 1376/2, 1377/2, 1378/2, 1379/2, 1380/2, 1381/2, 1382/2, 1383/2, 1384/2, 1385/2, 1386/2, 1387/2, 1388/2, 1389/2, 1390/2, 1391/2, 1392/2, 1393/2, 1394/2, 1395/2, 1396/2, 1397/2, 1398/2, 1399/2, 1400/2, 1401/2, 1402/2, 1403/2, 1404/2, 1405/2, 1406/2, 1407/2, 1408/2, 1409/2, 1410/2, 1411/2, 1412/2, 1413/2, 1414/2, 1415/2, 1416/2, 1417/2, 1418/2, 1419/2, 1420/2, 1421/2, 1422/2, 1423/2, 1424/2, 1425/2, 1426/2, 1427/2, 1428/2, 1429/2, 1430/2, 1431/2, 1432/2, 1433/2, 1434/2, 1435/2, 1436/2, 1437/2, 1438/2, 1439/2, 1440/2, 1441/2, 1442/2, 1443/2, 1444/2, 1445/2, 1446/2, 1447/2, 1448/2, 1449/2, 1450/2, 1451/2, 1452/2, 1453/2, 1454/2, 1455/2, 1456/2, 1457/2, 1458/2, 1459/2, 1460/2, 1461/2, 1462/2, 1463/2, 1464/2, 1465/2, 1466/2, 1467/2, 1468/2, 1469/2, 1470/2, 1471/2, 1472/2, 1473/2, 1474/2, 1475/2, 1476/2, 1477/2, 1478/2, 1479/2, 1480/2, 1481/2, 1482/2, 1483/2, 1484/2, 1485/2, 1486/2, 1487/2, 1488/2, 1489/2, 1490/2, 1491/2, 1492/2, 1493/2, 1494/2, 1495/2, 1496/2, 1497/2, 1498/2, 1499/2, 1500/2, 1501/2, 1502/2, 1503/2, 1504/2, 1505/2, 1506/2, 1507/2, 1508/2, 1509/2, 1510/2, 1511/2, 1512/2, 1513/2, 1514/2, 1515/2, 1516/2, 1517/2, 1518/2, 1519/2, 1520/2, 1521/2, 1522/2, 1523/2, 1524/2, 1525/2, 1526/2, 1527/2, 1528/2, 1529/2, 1530/2, 1531/2, 1532/2, 1533/2, 1534/2, 1535/2, 1536/2, 1537/2, 1538/2, 1539/2, 1540/2, 1541/2, 1542/2, 1543/2,



M. Marc-Yvan Côté, (au centre) ministre de la Santé des Services sociaux, a signé hier un protocole touchant un projet de recherche de 43 millions pour la mise au point d'un médicament pour traiter le cancer du sein. L'annonce s'est faite en présence du docteur Fernand Labrie, directeur du Centre de recherche du CHUL, (à gauche) et de M. Donald Conklin, président de Schering-Plough Pharmaceuticals.

Vaste projet de recherche pour la mise au point d'un médicament pour traiter le cancer du sein

Le centre de recherche du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) veut d'entreprendre des travaux dans le but de mettre au point un médicament pour traiter le cancer du sein. Pour mener ce projet à terme, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds de développement technologique, a accordé au centre de recherche une subvention de 8,9 millions sur cinq ans. Le directeur du centre de recherche, le Dr Fernand Labrie, a affirmé hier avoir « beaucoup d'espoir » de trouver un médicament pour traiter le cancer du sein comme on l'a fait pour le cancer de la prostate. Le médicament pour le cancer de la

prostate a permis de prolonger d'un an et demi la vie de malades atteints gravement de cette maladie. Le traitement mis au point par l'équipe du CHUL est le premier au monde pour soigner le cancer de la prostate. Une femme sur huit risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie et une sur 25 décède de ce cancer en Amérique du Nord. Selon un communiqué, ce projet de recherche, qui est évalué globalement à 43,6 millions\$, permettra de créer 200 emplois de haute technologie au Québec. Environ 18,6 millions\$ seront dépensés au centre de recherche du CHUL. En plus de la participation du gouvernement québécois, cette recherche est appuyée financièrement par la compagnie Schering-Plough et la société Endo-recherche du Dr Labrie.

Témoignages au Forum national sur le cancer du sein

Lorsque Beverly Campbell a senti une petite bosse dans son sein droit, il y a 12 ans, le chirurgien qu'elle a consulté lui a dit de ne pas s'inquiéter. « C'est probablement la ménopause », lui avait-il dit à l'époque. Il avait tort: Mme Campbell souffrait en réalité de cancer du sein et s'est battue pendant un an et demi pour qu'on la prenne au sérieux. Aujourd'hui, elle croit que ses chances de vaincre la maladie ont été sérieusement diminuées par ce délai indélicat. Et le drame, c'est que le cas de Beverly Campbell est loin d'être unique. Une Canadienne sur neuf aura, à un moment de sa vie, à faire face à un diagnostic de cancer du sein, la forme de cancer qui frappe le plus les femmes. Cette année seulement, la maladie sera détectée chez 5400 femmes. Ce sont les revendications, largement médiatisées, des groupes de pression sur le sida, qui ont fait prendre conscience de l'importance du lobbying aux femmes préoccupées par le cancer du sein. « Mais ce diagnostic vient bien souvent trop tard pour plusieurs femmes, explique Mme Campbell. Nous devons nous battre pour que les médecins prennent cette douleur en considération. » A la suite de son expérience, Beverly Campbell a fondé le groupe Action cancer du sein, qui regroupe maintenant 125 membres. Plusieurs groupes de pression rassemblant des femmes atteintes de la maladie sont d'ailleurs nés dans les dernières années, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ce sont les revendications, largement médiatisées, des groupes de pression sur le sida, qui ont fait prendre conscience de l'importance du lobbying aux femmes préoccupées par le cancer du sein.

Comme les malades atteints du sida, les femmes souffrant de cancer du sein ont dû surmonter une gêne initiale pour revendiquer publiquement. « Parler en public, c'est admettre que vous souffrez de la maladie et c'est déjà très difficile », souligne Mme Campbell. Ce sont d'ailleurs les activités des groupes de pression comme celui de Mme Campbell qui ont poussé le gouvernement fédéral à inclure les témoignages de 150 femmes atteintes du cancer du sein au programme du Forum national sur cette maladie. « Ce sera la première fois de l'histoire canadienne que des femmes souffrant de la maladie pourront partager leur expérience et échanger des points de vue à un niveau national », lance Mme Campbell. Le forum, qui rassemble des chercheurs, des travailleurs sociaux et des politiciens veut établir des priorités nationales pour la recherche sur le cancer du sein. On désire également discuter des soins et du support à donner aux victimes de la maladie. Pour Mme Campbell, une plus grande partie de l'argent alloué à la recherche devrait être consacrée à la prévention de la maladie. Les chercheurs devraient se pencher, par exemple, sur les liens possibles entre le cancer du sein et la dégradation de l'environnement, plutôt que sur les plus prestigieuses recherches sur les traitements de la maladie. « Et nous voulons être reconnues comme faisant partie des experts qui peuvent traiter de la question du cancer du sein, conclut Mme Campbell. Qui mieux que nous peut en parler? »

L'OMS dénonce « la négligence » des gouvernements face à la résurgence de la tuberculose

« Comment pouvons-nous ignorer un germe qui infecte désormais une personne sur trois dans le monde? », a ajouté M. Kochi. « Vengeance contre les pays riches » selon les termes de l'OMS, la tuberculose avait pratiquement disparu des pays développés, jusqu'à sa progressive réapparition dès 1985. « Il n'est plus possible d'éliminer une maladie contagieuse en un endroit du monde, tout en la laissant se développer en un autre », a déclaré M. Kochi, ajoutant que le sous-continent indien et l'Afrique subsaharienne sont les principaux touchés. Jusqu'en 1985, le nombre de cas diminuait progressivement de 6% par an aux États-Unis, tandis qu'on y recensait désormais environ 26 700 cas déclarés, selon les chiffres fournis par l'OMS. En Italie, le taux de progression de la maladie a été de 28% durant la période 1988-90. De 1986 à 1990, la progression a été de 33% en Suisse. Maladie transmise par l'air, la tuberculose peut cependant être relativement facilement combattue: un traitement coûte 13 dollars, et on peut par exemple sauver 29 vies en Afrique avec cent dollars de médicaments, selon les chiffres de l'OMS. L'Organisation, qui recense un nombre croissant de cas résistants aux médicaments actuellement disponibles, demande la mise en place de programmes de traitement et de prévention de cent millions de dollars par an durant une dizaine d'années.

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

- ANGERS (MARTEL) -GODOUB (Tremblay) Noëlla
- BEAUREGARD (Charles-Edouard) -GUILMETTE (Jeannine) Vaudreuil
- BROSSARD (Marie-Josée) -LAVOIE (Raymond) Montréal
- BUJOLD (Omer) -LOISELLE (Antonio) Montréal
- BURNS (Leopold) -MARCHI (CARUFEL) Anita Montréal
- CABANA, frère Gilbert, capucin -MOINEAU (Rose de Lima) Montréal
- CADIEUX (Bob) -MONGEAU (Adrien) Montréal
- CLOUTIER (Raymond) -POLIQUIN (Marguerite) Laval
- DUCHARME (Jocelyne) -PROULX (Réal) Joliette
- GINGRAS (Philippe) -ROBERT (Louise) Montréal
- TERREBONNE

Mme Noëlla Tremblay Godbout

À l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, le 15 novembre 1993, est décédée Mme Noëlla Tremblay Godbout, née le 14 juin 1923, épouse de feu René Godbout. Elle laisse dans le deuil sa fille Danielle (Michel Kozlovsky), ses fils: Gilles (Maryse Clavier), François (Claire Lachance), Jean (Martine Houle), ses petits-enfants: André, Ariane, Guillaume, Geneviève, Karine, Charlotte, Elizabeth, Valérie et Frédéric, ses frères et sœurs: Émile (Marie-Anne Lépine), René S.N.J.M., Réjeanne, Monique (Robert Tremblay), Lise, Rheaël (feu Lucille Thouin), Huguette (Jean-Guy Tremblay), Suzanne (Bic), Denis (Yolande Gingras), Michel, ses belles-sœurs: Suzanne Godbout, Fernande Godbout (feu Antoine Hamel), Marthe Tremblay (feu Raymond Tremblay), Gysel Desroches (feu Jean-Marc Tremblay). Lui survivent également de nombreux neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces, cousins, cousines, ainsi que des amis et amies qui lui ont procuré une chaleuruse amitié tout au long de sa vie. Exposée aux salons: **Urgel Bourgie Ltée** 4780 de Bourgery funéraires, jeudi le 18 novembre 1993 à 14h en l'église Notre-Dame-des-anges et de la au cimetière St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, jeudi à compter de 12h30. Des dons à l'Institut du cancer de Montréal, 1560 Sherbrooke E., H2L 4M1, seraient appréciés.

MOINEAU (Rose de Lima)

À Montréal, le 15 novembre 1993, est décédée Mme Rose de Lima Moineau, 98 ans, fille de feu Cléophas Moineau et de feu Mélanie Couture. Elle laisse dans le deuil sa cousine Thérèse Duchesne, son cousin Louis-Philippe Duchesne, ses petits-cousins: Odette, Jean-Pierre et Claude Duchesne. Une liturgie de la Parole sera célébrée jeudi le 18 novembre 1993 à 14h en la chapelle du **Complexe funéraire St-François d'Assise 6700 Beaubien est** Montréal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, jeudi à compter de 13h.

BEAUREGARD (Charles-Edouard)

À Centre hospitalier Fiery, le 14 novembre 1993, est décédé paisiblement Charles-Edouard Beauregard, à l'âge de 79 ans. Il laisse dans le deuil son épouse, Fernande Seguin, ses deux enfants Isabelle (Dr Mohamed Aly Elkholi) et Guy (Dr Simone Chevalier) de même que son petit-fils Thierry Beauregard. La cérémonie religieuse aura lieu mercredi le 17 novembre à 14 heures en l'église La Visitation, 1847 boul. Gouin est. La famille recevra les condoléances au salon **Alfred Dalloire Inc. 2645 e. Henri Bourassa** Montréal à compter de 12 h 30 et de la, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Prière de ne pas envoyer de fleurs des dons à la Société de recherches sur le cancer inc seraient appréciés.

LAVOIE (Raymond)

À Montréal, le 15 novembre 1993, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Paul Raymond Lavoie, époux de Reine Lavoie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils: Paul (Loly Lopez), Pierre (Florence Castaing), sa fille Claire Klavikowski (feu Reiner), ses petits-enfants: Catherine, Anne, Noëmi, Marie, Joëlle, Luka, Arthur, Juliette, ses sœurs: Claire, Madeleine, Cécile (feu Jean Lalande), Fernande (feu Georges Nadeau), ainsi que plusieurs neveux et nièces, amitiés. Exposé mardi le 16 novembre à compter de 19h et mercredi le 15 à compter de 12h au salon: **Alfred Dalloire Inc. 1111 Laurier O. Outremont** Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant à 14h en l'église St-Viateur, 183 Bloomfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONGEAU (Adrien)

À son domicile de Montréal, le 15 novembre 1993, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Adrien Mongeau, époux de feu Gilberte Lamoureux. Il laisse dans le deuil son frère Gérard (Raymond Poirier), ses belles-sœurs: Agnès Cormier (feu Paul Mongeau) et Yolande Lamoureux, sa nièce Diane qu'il a élevée avec tant d'amour et de tendresse, ses deux petites-filles: de cœur Geneviève et Veronique Primeau, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Il sera exposé aux salons: **Alfred Dalloire Inc. 1120 Jean-Talon Est** Montréal mardi le 16 novembre 1993 de 19h à 22h. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 novembre 1993 à 10h30 en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, angle Villaray & St-Hubert. L'inhumation aura lieu au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Si vous préférez faire un don à la place d'envoi de fleurs, en guise de dernier témoignage, S.V.P. faire celui-ci à la Fondation de l'Hôpital Ste-Justine, 3175 Chemin de la Côte-St-Catherine, H3T 1C5. Sa nièce tient à remercier tous ceux et celles qui ont aidé à son maintien à domicile, plus particulièrement Richard Cloutier, Sylvain Beaudry, Guy et Ginette Lamour, ainsi que Geneviève, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines, et amitiés. Des dons à la Fondation des maladies du cœur du Québec ou à la société de votre choix seraient appréciés.

BURNS (Leopold)

À Montréal, le 15 novembre 1993, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Leopold Burns. Il laisse dans le deuil sa sœur Jeanne Burns et son frère Gérard Burns, ses deux belles-sœurs Mme veuve Eva Burns et Mme Laurette Lamouche, neveux et nièces, parents et amis, S.V.P. « as de fleurs, des dons » une oeuvre de charité à votre choix seraient appréciés. Exposé au salon **Alfred Dalloire Inc. 1120 Jean-Talon E. mercredi le 17 novembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.** Une liturgie de la Parole sera célébrée à 20 h en la chapelle du même endroit.

LOISELLE (Antonio)

À Montréal, le 15 novembre 1993, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Antonio Loisel, vétérinaire de la Guerre de 39-45 et employé des Postes. Outre son épouse Dina Poirier, il laisse dans le deuil ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Exposé à la résidence funéraire **Charles E. Rajotte Inc. (Omer Duquette) 1350 Beaubien E. (angle de Lanoulière) Montréal** Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant à 14h en l'église St-Ambroise. Heures des visites: mardi de 19h à 22h, mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h.

PROULX (Réal)

Au Centre hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières, le 13 novembre 1993, est décédé à l'âge de 49 ans, M. Réal Proulx, fils de feu Roland Proulx et de feu Alice Emard, de neveu à Pointe-du-Lac. Les funérailles auront lieu mercredi le 17 courant en la cathédrale de Trois-Rivières à 10h. Le défunt est exposé au centre funéraire **Rousseau & Frère 445 des Volontaires Trois-Rivières** Tél. (819) 374-6225 fax: (819) 374-6227 mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi jours de funérailles à compter de 9h. Inhumation au cimetière St-Michel de Trois-Rivières. Il laisse dans le deuil sa conjointe Danielle Lacerte, ses fils: François et Michel Proulx, ses frères: Dr Claude Proulx (Johanne), Alain Proulx, Dr Jean Proulx (Marie), de Trois-Rivières, son beau-père, sa belle-mère, beaux-frères et belles-sœurs: Robert Lacerte (Renée Biguë), du Cap-de-la-Madeleine, Micheline Lacerte, Pierre Lacerte, Elaine Lacerte (René), la famille Emard de Montréal, plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines, et amitiés. Des dons à la Fondation des maladies du cœur du Québec ou à la société de votre choix seraient appréciés.

BROSSARD (Marie-Josée)

À Montréal, le 14 novembre 1993, à l'âge de 48 ans, est décédée Marie-Josée Brossard, épouse de Eckhard Siggel. Elle laisse dans le deuil son époux, ses enfants: Nicolas et Catherine, sa mère Denise Favreau Brossard (feu Me Jean Brossard), ses frères et sœurs: Jean-Pierre, Suzanne (Marion Allaire), Louise (Peter James), Monique (Jean Savard) et Jean-Louis (Sophie Bénard), sa belle-mère Elise Siggel, son beau-frère Ulrich Siggel (Ursula Affelt). Exposé au salon: **Urgel Bourgie Ltée 3860 Décarie (angle N.-D.-de-Grâce métro Villa-Maria) Montréal** Funérailles jeudi le 18 novembre 1993 à 10h en l'église Notre-Dam-de-Grâce, 5375 av. Notre-Dame-de-Grâce, Montréal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h. Des dons à la Fondation de l'Hôpital St-Luc seraient appréciés.

GINGRAS (Philippe)

À Montréal, le 14 novembre 1993, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Philippe Gingras, époux de Mme Corinne Longval. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Raymond (Monique Lesard), André (Odile Terreau) et Pierre-Philippe (Diane Laporte), ses petits-enfants: Julie, Emmanuel (André Monty), Catherine (Mihai Panait), Elisabeth, David (Marilyn Lévesque) et Sophie (Marc Perry), ses arrière-petits-enfants: Anne-Frédéric, Philippe, Alexandre et Émilie. Il laisse également dans le deuil ses sœurs: Marie-Berthe, Rose-Aimée (Paul-Émile Gagnon) et Lucille, ses frères: Léo (Gabrielle Côté) et Paul, sa belle-sœur Lucienne Larose, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au salon **Alfred Dalloire Inc. 2645 H.-Bourassa E. Montréal**

ROBERT (Louise)

À Montréal, le 15 novembre 1993, est décédée Mme Louise Robert, 39 ans, fille de Charles-Henri Robert et de Gerorgette Bruneau. Elle laisse dans le deuil son conjoint: Alain Bouchard, ses deux enfants: Eric et Marie-Eve Sauvé, son ex-conjoint Paul Sauvé, ses sœurs: Micheline, Nicole (Bernard Lupien), Ginette (Michel Fontana), ses beaux-parents: Georges et Mignonne Bouchard, son beau-frère, ses belles-sœurs, ses sept neveux et nièces, ainsi que de nombreux parents et amis. Une liturgie de la Parole sera célébrée mercredi le 17 novembre à 20h en la chapelle du **Complexe funéraire St-François d'Assise 6700 Beaubien est** Montréal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures des visites: mercredi à compter de 14h.

BUJOLD (Omer)

De St-Sauveur, le 14 novembre 1993, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Omer Bujold, époux de Rachel Everard. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Michele, Nelly (Gilles Drolet), Gilbert, François (Céline Louette), ses petites-filles Virginie, Annie et Annik, ses frères et sœurs: René, Émilien, Germaine, Yvette, Émile, Simone, ses beaux-frères ainsi que sa belle-sœur Yolande Latour, ses neveux, nièces, parents et amis. Exposé à compter de mercredi à 13 h au salon de la maison funéraire **Trudel Inc. 214 Principale St-Sauveur des Monts** Les funérailles auront lieu mercredi à 14 h en l'église de St-Sauveur-des-Monts. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

CLOUTIER (Raymond)

À Laval, le 14 novembre 1993, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Raymond Cloutier, époux de Claire Cloutier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Michel (Jeanne Pilote), Pierre (Hélène Charbonneau), Alain (Florence Avena), Jean (Micheline Jean), ses petits-enfants: Geneviève, David, Philippe, Bianca, Carl, Éric, Patrick et Céline. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. M.R.

ST-ARNAUD (Manon)

À Terrebonne accidentellement, le 14 novembre 1993, à l'âge de 18 ans, est décédée Manon St-Arnaud, fille de Pierre St-Arnaud et de Ginette Chaput. Outre ses parents, elle laisse dans le deuil sa sœur Julie, ses grands-frères: Mace Carlier et Kapu, Mme Simone St-Arnaud, ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines, parents et amis. Exposé mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h aux salons funéraires **Guay Inc. 756 rue St-Louis Terrebonne** Une réunion de prières aura lieu mercredi à 20 h 30 au salon. Votre sympathie à la famille peut se témoigner par un don à l'Institut de cardiologie de Montréal ou à la Fondation Sida Secours du Québec ou à la Maison le Portage serait apprécié.

REMERCIEMENTS

Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. M.R.

le mercredi 17 novembre à compter de 10h. La liturgie des funérailles aura lieu le jour même (17 novembre) à 13h en l'église La Visitation, 1847 boul. Gouin est, Montréal. Inhumation au cimetière Ste-Marie-Madeleine, au Cap-de-la-Madeleine. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

ST-ARNAUD (Manon)

À Terrebonne accidentellement, le 14 novembre 1993, à l'âge de 18 ans, est décédée Manon St-Arnaud, fille de Pierre St-Arnaud et de Ginette Chaput. Outre ses parents, elle laisse dans le deuil sa sœur Julie, ses grands-frères: Mace Carlier et Kapu, Mme Simone St-Arnaud, ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines, parents et amis. Exposé mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h aux salons funéraires **Guay Inc. 756 rue St-Louis Terrebonne** Une réunion de prières aura lieu mercredi à 20 h 30 au salon. Votre sympathie à la famille peut se témoigner par un don à l'Institut de cardiologie de Montréal ou à la Fondation Sida Secours du Québec ou à la Maison le Portage serait apprécié.

Tout n'est pas rose pour les Noirs US

Les lois contre la ségrégation et le mouvement pour les droits civiques ont fait beaucoup, mais elles n'ont pas suffi à changer les mentalités et les Noirs américains se plaignent d'être toujours considérés comme des citoyens de deuxième ordre. Pour beaucoup, il s'agit de petites vexations dans tous les actes de la vie quotidienne. Joe Reed, par exemple, travaille depuis quelques mois comme conseiller à l'Assemblée législative de l'Alabama. Souvent, il est intercepté par des huissiers qui lui demandent sa carte d'accréditation alors qu'ils ne contrôlent jamais celle de ses homologues blancs. Dans l'exercice de sa fonction, ce n'est pas mieux: beaucoup semblent hésiter à lui serrer la main et se désintéressent de ce qu'il dit, alors qu'ils accordent toute leur attention aux propos du conseiller blanc. Dans de nombreux restaurants, cafés ou magasins, les clients blancs sont servis en priorité alors que les noirs doivent s'armer de patience et attendre bien plus que leur tour. Certains établissements cherchent même à les décourager de revenir et exigent qu'ils paient d'avance.

NECROLOGIE

Frère Gilbert Cabana, capucin

NECROLOGIE

Mme Sylvie Martel Angers

Tout n'est pas rose pour les Noirs US

Les lois contre la ségrégation et le mouvement pour les droits civiques ont fait beaucoup, mais elles n'ont pas suffi à changer les mentalités et les Noirs américains se plaignent d'être toujours considérés comme des citoyens de deuxième ordre. Pour beaucoup, il s'agit de petites vexations dans tous les actes de la vie quotidienne. Joe Reed, par exemple, travaille depuis quelques mois comme conseiller à l'Assemblée législative de l'Alabama. Souvent, il est intercepté par des huissiers qui lui demandent sa carte d'accréditation alors qu'ils ne contrôlent jamais celle de ses homologues blancs. Dans l'exercice de sa fonction, ce n'est pas mieux: beaucoup semblent hésiter à lui serrer la main et se désintéressent de ce qu'il dit, alors qu'ils accordent toute leur attention aux propos du conseiller blanc. Dans de nombreux restaurants, cafés ou magasins, les clients blancs sont servis en priorité alors que les noirs doivent s'armer de patience et attendre bien plus que leur tour. Certains établissements cherchent même à les décourager de revenir et exigent qu'ils paient d'avance.

Mme Sylvie Martel Angers

À l'Hôpital du Sacré-Coeur le 13 novembre 1993, est décédée à la suite d'un cancer, Sylvie Martel, à l'âge de 38 ans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux Daniel Angers, ses parents: Charles et Pierrette Lagacé, son frère Hubert, sa nièce Valérie, son neveu Olivier, les enfants de Daniel: Karine, Dominic, sa grand-mère Juliette Martel, ses oncles, tantes, ses beaux-frères, belles-sœurs, cousins, cousines, ainsi que de nombreux amis et amies. Exposé au **Complexe funéraire Alfred Dalloire Inc. 2159 est boul. St-Martin Duvernay, Laval** mardi le 16 novembre 1993 à compter de 9h, suivi à 11h des funérailles en l'église Ste-Dorothée, 635 rue Principale, Ste-Dorothée, et de la au cimetière St-Martin. Des dons à la Fondation de l'Hôpital Sacré-Coeur seraient appréciés. **Alfred Dalloire Inc.**

REMERCIEMENTS

Des milliers de Canadiens attendent le don d'un organe qui pourrait leur sauver la vie. La Fondation canadienne du rein vous invite fortement à signer une carte de don d'organe.

Le Monde

Le FIS menace de frapper les Français

d'après AFP PARIS

Le Front islamique du salut (FIS), mouvement dissous par les autorités algériennes, a menacé de frapper les ressortissants et les intérêts français, dans un communiqué daté d'Alger et parvenu hier à l'AFP à Paris.

Le communiqué à l'en-tête du FIS, daté du 14 novembre et rédigé en arabe, est signé du responsable pour l'information du bureau exécutif national provisoire du FIS Abdel Razak Redjam qui est entré dans la clandestinité en Algérie au printemps 1992.

S'en prenant à la France, sans la nommer, le responsable du FIS affirme que «ceux qui coopèrent avec un régime qui n'a d'autre objectif que de rester au pouvoir, seront considérés comme associés dans le crime contre le peuple algérien» et devront en assumer les conséquences en voyant «leurs ressortissants frappés et leurs intérêts détruits».

«Le gouvernement d'un pays qui appelle au respect des droits de l'Homme, puis procède à l'arrestation de dizaines d'Algériens musulmans et accorde son aide matérielle à la clique fasciste (au pouvoir à Alger), est le véritable responsable de la mort de ses ressortissants et le véritable danger pour ses propres intérêts», ajoute-t-il, citant un verset du Coran appelant à «combattre les séducteurs».

Le FIS déclare également qu'il refuse «tout dialogue, réconciliation ou trêve» avec le gouvernement algérien et n'acceptera qu'un «changement radical» dans le pays.

Treize islamistes armés ont été tués par les forces de l'ordre entre jeudi et dimanche dans différentes régions d'Algérie, ont annoncé les services de sécurité dans un communiqué publié hier à Alger.

Parmi les morts figure Lamri Azzedine, 29 ans, présenté comme le «bras droit» de Saïd Makhloufi, un officier d'active passé au FIS et qui dirige l'un des deux principaux groupes armés des islamistes. Avec ces derniers morts, le nombre des islamistes armés tués par les forces de l'ordre depuis le 1^{er} novembre s'élève à 67, selon un décompte non officiel.

La commission du dialogue national a d'autre part décidé d'annuler le référendum prévu avant la fin de l'année sur une plate-forme politique pour les trois prochaines années et de ne pas engager de discussion sur une éventuelle modification de la constitution, a indiqué hier son porte-parole Abdelkader Ben Salah.

La commission, comprenant huit membres, dont trois généraux, a aussi décidé de ne pas engager de débat en son sein sur un éventuel projet de société, estimant que cette question devrait être tranchée au cours d'élections générales, à une date qui n'a pas été précisée.

Air Canada annule à nouveau son vol vers Port-au-Prince

d'après PC et AFP

Air Canada a annoncé hier l'annulation de son vol hebdomadaire vers Port-au-Prince, en Haïti, pour la seconde semaine consécutive.

La décision d'annuler le vol d'hier a été prise tard la semaine dernière, a déclaré Ronald White, un porte-parole d'Air Canada.

Les employés haïtiens éprouvent des difficultés à se rendre à l'aéroport à Port-au-Prince, l'embargo des Nations unies sur le pétrole ayant épuisé les provisions d'essence.

Air Canada réacheminera les détenteurs de billets sur d'autres transporteurs s'ils réussissent à se rendre à Miami, a ajouté M. White. Cependant, la compagnie ne rembourse pas les frais encourus par les passagers entre Port-au-Prince et Miami.

Il n'était pas au courant du nombre de passagers ayant réservé des places pour le vol d'hier. «A mesure que le temps passe, il y en a de moins en moins», a-t-il dit depuis son bureau de Montréal.

La compagnie aérienne n'a pas aboli de façon permanente sa liaison Montréal-Port-au-Prince, a-t-il rappelé. «Nous prendrons une décision une semaine à la fois.»

Par ailleurs, la compagnie Shell, une des trois sociétés distributrices de carburant en Haïti a décidé de se plier hier à la décision de la justice haïtienne et va distribuer ses stocks de carburant, a-t-on appris de sources concordantes à Port-au-Prince.

Ces stocks sont gelés dans le cadre de l'embargo réimposé le 18 octobre par les Nations unies pour contraindre les militaires haïtiens à accepter le retour de la démocratie.

L'association nationale des distributeurs de produits pétroliers (ANADIP) avait engagé une action en justice contre les trois sociétés distributrices dans le pays (Shell, Texaco et Esso), régies par les lois haïtiennes mais dont les maisons mères à l'étranger avaient refusé de libérer leurs réserves.

La Shelli s'était vu refuser samedi un sursis dans l'application de la décision du tribunal des référés.

Hier, les avocats de l'ANADIP s'étaient à nouveau présentés dans les locaux du terminal pétrolier à Thor (banlieue sud-ouest de la capitale) en compagnie d'un juge de paix et de deux membres de la force publique pour l'exécution de la décision judiciaire.

Des sources spécialisées esti-

ment à sept semaines d'écoulement normal sans rationnement les stocks disponibles devant être remis à l'ANADIP.

Enfin, treize fonctionnaires des Nations unies, transférés le mois dernier vers la République Dominicaine pour raisons de sécurité, ont regagné Port-au-Prince ce week-end, a-t-on annoncé hier, de source diplomatique.

Cinq d'entre eux appartiennent à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), quatre au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), un à l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), un au Programme alimentaire mondial (PAM) et un au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

L'ONU souhaite ainsi «renforcer les capacités des fonctionnaires des Nations unies sur place» et fournir une assistance aux populations civiles haïtiennes, souligne-t-on.

Il s'agit du premier retour de personnel de l'ONU depuis l'évacuation précipitée des missions civiles et militaires de l'ONU, en octobre après qu'un navire américain transportant 200 conseillers techniques militaires eut été empêché d'accoster à Port-au-Prince.

Gerry Adams rejette une proposition de John Major sur l'Irlande du Nord

d'après AFP BELFAST

Le président du Sinn Féin, Gerry Adams, a rejeté hier soir la proposition du premier ministre britannique John Major d'un dialogue en cas de cessation de la violence de l'IRA, et affirmé que des contacts «prolongés» ont déjà eu lieu entre son parti et le gouvernement britannique.

Il n'y a «rien de nouveau» dans la proposition de Major, qui est «à peine plus qu'une tentative pour camoufler son rejet de la paix», a affirmé Adams dans un communiqué. «A partir de sa connaissance de l'initiative de paix irlandaise, il sait très bien ce que la paix implique», a-t-il ajouté.

Dans un discours prononcé à Londres quelques heures auparavant, Major avait déclaré: «Si l'IRA met fin à la violence pour de bon, le Sinn Féin pourra entrer sur la scène politique en tant que parti démocratique et rejoindre le dialogue «un cours».

«Nous serons à la table de conférence, car notre électorat l'a décidé», a estimé le président du Sinn Féin (branche politique légale de l'IRA), qui demande à Major «de saisir l'opportunité de paix et de ne pas jouer à la politique avec elle». «Les peuples irlandais et britanniques méritent mieux», ajoute-t-il.

Adams a par ailleurs confirmé que «des membres du Sinn Féin ont été en contact prolongé et ont dialogué avec le gouvernement britannique» mais ajouta que ces contacts ont été interrompus par John Major «sur ordre de ses al-



Gerry Adams, président du Sinn Féin

liés unionistes». «Le discours (de John Major) de ce soir cherche à détourner l'attention de cela», a-t-il ajouté.

Vendredi, un député unioniste d'Irlande du Nord, puis des sources républicaines à Belfast, avaient suggéré que plusieurs rencontres secrètes entre membres dirigeants du Sinn Féin et des représentants du gouvernement britannique s'étaient tenues au cours des derniers mois. Le ministère de l'Irlande du Nord a catégoriquement démenti.

John Major avait proposé hier à Londres le dialogue au Sinn Féin si l'IRA met fin à la violence «pour de bon». Cela ne pourra se faire qu'après une «période suffisante» démontrant «la permanence des intentions» de l'IRA, avait-il toutefois précisé.

Il existe, selon Major, trois éléments nouveaux pour étayer l'espoir de paix en Ulster, après 25 ans de violences qui ont fait plus de 3100 morts.

«Premièrement il y a un désir brûlant en faveur de la paix dans les deux communautés qui n'a jamais été aussi intense». Selon lui, «plus personne ne veut continuer à vivre pendant 25 années supplémentaires dans la terreur, la mort et la crainte».

«Deuxièmement, le gouvernement irlandais a montré une nouvelle compréhension des droits et des préoccupations des Unionistes et veut, je crois, effectuer des changements constitutionnels dans le cadre d'un accord global», a-t-il ajouté, en référence aux articles de la Constitution irlandaise qui portent revendication territoriale sur l'Ulster.

«Troisièmement, la plupart des partis constitutionnels d'Irlande du Nord sont engagés pleinement dans des discussions concernant un accord politique et acceptent qu'il faut faire preuve de souplesse pour parvenir à un accord».

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 29 octobre 1993 par lequel 2965496 Canada Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 3 novembre 1993 sous le numéro 4654912.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que Quincaille Soulanges Inc. dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Beauharnois, a transporté toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs à la Caisse Populaire Dorval Pointe-Claire à titre de garantie, par acte daté du neuvième jour du mois de mars 1992 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le seizième jour du mois d'avril 1992 sous le numéro 4492418.
Daté à Dorval ce 12e jour du mois de novembre 1993
Caisse Populaire Dorval Pointe-Claire

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que Quincaille Soulanges Inc. dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Beauharnois, a transporté toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs à la Caisse Populaire Lac Saint-François à titre de garantie, par acte portant la date du 18e jour du mois de mars 1991 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil le 20e jour du mois de décembre 1989 sous le numéro 247614.
Daté à St-Zotique ce 12e jour du mois de novembre 1993
LA CAISSE POPULAIRE LAC SAINT-FRANÇOIS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

BMM35046.A
pour 14 h, heure de Montréal le mardi 7 décembre 1993
Divers endroits au Québec
INSTALLATION D'ANTENNES ET RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE POUR LA TELECOMMANDE BI-ÉNERGIE
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 10 % du montant total de la soumission (Soumission partielle acceptable)
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H2P 1C3
Pour renseignements : (514) 858-2830

Le montant du document d'appel d'offres est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que Méditables Inc., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs à la Caisse Populaire Dorval Pointe-Claire à titre de garantie, par acte daté du neuvième jour du mois de mars 1992 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le seizième jour du mois d'avril 1992 sous le numéro 4492418.
Daté à Dorval ce 12e jour du mois de novembre 1993
Caisse Populaire Dorval Pointe-Claire

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

MCD.32387.A
le mardi 21 déc. 1993
Région Manicouagan
INSTALLATION DE POUTEAUX ET D'ANCrages
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 10% du montant total de la soumission
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H2P 1C3
Pour renseignements : (514) 858-2830

Le montant du document d'appel d'offres est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC

APPEL D'OFFRES

SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué selon le contrat soumissionné et adressées à M. Marc Brunet, Directeur des Achats, au 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc (Québec) seront reçues jusqu'à :

MARDI 30 NOVEMBRE 1993 À QUATROZES HEURES (14H00).
Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau du Directeur des Achats.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne et payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant tel que décrit à l'Avis aux soumissionnaires de chaque contrat.

Les soumissions seront ouvertes publiquement : **MARDI 30 NOVEMBRE 1993 À QUATROZES HEURES (14H00),** dans la Chambre du Conseil municipal, 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc (Québec). La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Mme J. Habra
La Greffière

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

No 931290 au rôle
Dossier Nos M4895 / J116-4-1 / 3265
M4895 / J116-4-1 / 3265-1

Jetail Airways Inc. une compagnie aérienne canadienne licenciée demande à l'Office national des transports du Canada, conformément à l'article 70 de la Loi de 1987 sur les transports nationaux, L.R.C. (1985), ch. 28 (3e suppl.), une exemption de l'application de l'article 20 a) du Règlement sur les transports aériens, DORS 88-58, afin d'effectuer ses vols au groupe E (CV580) à Burlington Air Express Inc. (Rôle no 931290) pour une période d'un an, pour le transport de courrier tel que précisé par les articles 16 a) et 16 b) du Règlement sur les transports aériens entre Toronto (Ontario) Canada et Toledo (Ohio) États-Unis d'Amérique et entre Montréal (Québec) Canada et Toledo (Ohio) États-Unis d'Amérique jusqu'au commencement du service de groupe F (Boeing 737) qui a été autorisé par l'Office le 24 août 1993 et en tant que service supplémentaire de la délivrance de la licence pour le groupe F et le début de l'exploitation de ce service.

Afin de permettre l'exploitation du service du groupe E le 15 octobre 1993, l'Office accordait à Jetail Airways Inc. un arrêté provisoire en vertu de l'article 70 de la Loi de 1987 sur les transports nationaux, L.R.C. (1985), ch. 28 (3e suppl.) et de l'article 20 a) du Règlement sur les transports aériens (Rôle no 921291), et ce jusqu'à ce que l'Office ait étudié et décidé de la demande qui a été déposée sous le Rôle no 931290.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports, DORS 88-23. L'intervention doit être déposée auprès du secrétaire de l'Office au plus tard le 16 décembre 1993. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demande et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire peut se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messenger, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec) K1A 0N9, ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 963-8798.

L'Office fournira sur demande les détails des demandes ainsi qu'une copie de l'arrêté provisoire en vertu de la Loi, s'il en est.

MONTRÉAL, le 12 novembre 1993.
FIDUCIE DES JARDINS INC., fiduciaire

DEPÊCHES

VIETNAM

Bouddhistes condamnés

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a mis en garde hier les autorités vietnamiennes «contre le maintien de pratiques néfastes pour les libertés démocratiques», à la suite de la condamnation de quatre moines dissidents bouddhistes. Ces moines, accusés d'avoir provoqué des violences à Huc en mai dernier, ont été condamnés hier à des peines de prison ferme de quatre ou trois ans. «Faisant crédit aux déclarations d'ouverture des autorités vietnamiennes, la FIDH a vainement tenté d'obtenir des visas pour trois avocats français chargés d'assurer la défense des bonzes emprisonnés», souligne le communiqué de l'organisation des droits de l'homme.

IRAK

Amerïcain libéré

La Maison-Blanche a estimé que la libération hier par l'Irak d'un ressortissant américain ne dénotait pas un changement d'attitude de la part du régime de Bagdad. Condamné en mai à huit ans de prison pour «entrée illégale» dans le pays, Kenneth Beauty a été libéré sur décision du président Saddam Hussein, à la suite d'une requête du sénateur démocrate David Boren, de l'Oklahoma, en visite à Bagdad. Tout en se réjouissant pour la famille de Beauty et en remerciant le sénateur Boren, le porte-parole du président Clinton, Dee Dee Myers, a déclaré: «Nous attendons (des irakiens) qu'ils respectent toutes les résolutions de l'ONU».

CHYPRE

RTCN-10 ans

Le 10^e anniversaire de la proclamation de la «République turque de Chypre du Nord» (RTCN) a donné lieu hier à des manifestations hostiles de la communauté chypriote-grecque, auxquelles ont répondu les célébrations nationalistes de la partie turque de l'île. Plusieurs milliers de Chypriotes-grecs, des lycéens et des étudiants, ont manifesté à Nicosie leur hostilité à «l'occupation turque» du tiers nord de l'île depuis 1974. Au même moment, à quelques centaines de mètres, Rauf Denktaş, président de la RTCN reconnue uniquement par Ankara, affirmait la volonté des Turcs de l'île de «faire survivre la République».

FRANCE

Étudiants-manif

Plusieurs milliers d'étudiants ont défilé hier, jour où le budget de l'enseignement supérieur était discuté à l'Assemblée nationale, dans les grandes villes de province et à Paris, pour protester contre la politique universitaire du gouvernement. En tête de la manifestation parisienne, un bataillon d'étudiants venus de la faculté de Rouen, l'une des plus actives avec celles de Nantes et de Toulouse, protesta contre les conditions difficiles de la rentrée et un manque important d'enseignants, de locaux et de matériel pédagogique dans certaines disciplines. Les étudiants ont répondu à l'appel des deux grandes organisations étudiantes UNEF (Union nationale des

étudiants de France), l'une proche du Parti communiste et l'autre des socialistes.

CACHEMIRE

Mosquée-siège

Le siège de la mosquée d'Hazaratal est entré hier dans son deuxième mois au Cachemire où des affrontements entre séparatistes musulmans et forces indiennes ont fait une douzaine de morts depuis le week-end. Une cinquantaine de séparatistes sont retranchés depuis la nuit du 15 octobre dans le principal sanctuaire islamique du Cachemire, en compagnie de 60 à 70 pèlerins, et les efforts des autorités pour obtenir leur reddition ont jusqu'à présent échoué. Quatre personnes se sont enfuies pendant le week-end. Parmi elles figurent, selon la police, trois militants d'un important groupe séparatiste, le Front de libération du Jammu et Cachemire (JKLF).

NIGÉRIA

Aéroport paralysé

Des manifestants ont érigé hier des barrages dans les quartiers populaires de Lagos, au premier jour de la grève générale lancée par les syndicats pour forcer le gouvernement à annuler la hausse des prix des carburants, et ce mouvement, inégalement suivi, a paralysé l'aéroport international de la capitale économique. L'île de Lagos, le coeur des affaires de la ville de six millions d'habitants, a cependant connu la fébrilité des jours ordinaires: bureaux, échoppes, stations-service sont restés ouverts.

AVIS SELON LA LOI SUR LES POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS

Aux termes d'un acte de fiducie reçu le 28 février 1991 devant Me Raymond Grenier, notaire, et dont copie fut enregistrée le 4 mars 1991 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4364824. Les Productions Via Le Monde (Daniel Bertolino) Inc., corporation en présence et futurs à Fiducie Desjardins Inc., en sa qualité de fiduciaire, pour le bénéfice des «meilleurs des obligations émises en vertu dudit acte de fiducie et pour garantir le paiement desdites obligations.
PRENEZ AVIS que les garanties créées aux termes dudit acte de fiducie sont devenues exécutoires et qu'elles pourront être exécutées à l'expiration des délais prévus par la loi, s'il en est.
MONTRÉAL, le 12 novembre 1993.
FIDUCIE DES JARDINS INC., fiduciaire

Régie des rentes du Québec

AVIS PUBLIC

Terminaison totale de : Régime de retraite de Pré-impression Avant-Garde Ltée
Numéro d'enregistrement : 26 026

Avis est donné, par la présente, que le régime de retraite susmentionné sera terminé en date du 28 décembre 1990.

Toute personne qui, sans avoir reçu le relevé de ses droits et de leur valeur, croit avoir des droits au titre de ce régime ou de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite est invitée à les faire valoir dans les trente jours auprès de la Régie des rentes du Québec, à l'adresse suivante :

Monsieur Pierre Plamondon
Régie des rentes du Québec
2600, boul. Laurier, bureau 542, Sainte-Foy
C.P. 5200, Québec (Québec)
G1K 7S9

APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 à la date ci-après mentionnée, pour :

Contrat 93002

ACHAT D'ARTICLES EN CURIR

Contrat 93009

ACHAT DE SOULIERS ET BOTTINES

Date d'ouverture : Le 30 novembre 1993

Documents de soumission : s'adresser à la Division des achats, 2580, boul. St-Joseph est, Montréal (tél. : 280-3760)

Prix des documents : sans frais
Consultation des documents : à la Division des achats
Garantie de soumission : cautionnement de soumission ou chèque visé équivalant à 5 % du total de la soumission présentée

Toute soumission doit être présentée sur les formulaires et dans l'enveloppe fournis à cette fin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au Secrétariat de la Communauté immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La secrétaire de la Communauté 16 novembre 1993